



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106946

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2007

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 13/11/2023
0

Raison sociale : MASSON MAXIME

7 PLACE DU CENTRE
88700 SAINTE-HELENE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2007 A 00101

Siret : 495 222 762 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 88 6681

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 704116040038

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 704116040038

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 29 38 90 05

Portable : 06 20 77 82 20

Fax : 03 29 38 90 05

Site Internet : www.entreprise-masson.fr

E-mail : entreprise.masson@sfr.fr

Responsabilité légale :

MASSON MAXIME CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/12/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	05/12/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/12/2023
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.